



**Procès-verbal  
de l'Assemblée générale annuelle  
de l'École La Martinière**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS  
ÉCOLE LA MARTINIÈRE**

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le  
10 septembre 2019 à 18 h 30.  
à la Bibliothèque de l'école La Martinière

**1. MOT DE BIENVENUE**

La directrice de l'école, madame Marie-Claude Nolin, souhaite la bienvenue aux parents. Madame Nolin présente madame Nadine Lévesque, vice-présidente du Conseil d'établissement, qui assurera l'animation de cette assemblée. L'ouverture de l'assemblée se fait à 18h35.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jessica Lussier, et résolu :

CE 19/20-001

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**3. ÉLECTIONS**

**3.1. Nomination d'un président d'élection**

CE 19/20-002

Il est proposé par Karine Barma, et résolu :

QUE Nadine Lévesque soit la présidente d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.2. Nomination d'un secrétaire d'élection**

CE 19/20-003

Il est proposé par Nadine Lévesque, et résolu :

QUE Andrée Rioux soit la secrétaire d'élection.



**Procès-verbal  
de l'Assemblée générale annuelle  
de l'École La Martinière**

CE 19/20-004

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.3. Nomination de 2 scrutateurs**

Il est proposé par Nadine Lévesque, et résolu :

QUE Karine Barma et Julie Thivierge sont les 2 scrutateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3.4. Procédure pour la mise en nomination**

CE 19/20-005

Madame Lévesque expose les règles d'élection pour la composition du Conseil d'établissement 2019-2020. Trois postes, d'une durée de deux ans, sont vacants pour la présente année scolaire.

Il est proposé par Julie Thivierge, et résolu :

QUE la procédure pour la mise en nomination soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**3.5. Élection des membres du conseil d'établissement**

Lors de la mise en candidature, 5 personnes ont manifesté de l'intérêt à occuper un poste au sein du Conseil d'établissement. Chaque candidat se présente brièvement.

- Madame Virginie Losorgio
- Madame Marilyn Brassard
- Monsieur Hamid Hidi
- Monsieur Maxime Dubuc
- Madame Andrée Rioux

Par vote secret, madame Andrée Rioux et monsieur Maxime Dubuc sont élus.

Le nombre de votes pour madame Marilyn Brassard et monsieur Hamid Hidi sont égaux. Madame Marilyn Brassard laisse la place à monsieur Hamid Hidi.

Les nouveaux membres du Conseil d'établissement sont :

- Andrée Rioux
- Maxime Dubuc
- Hamid Hidi



**Procès-verbal  
de l'Assemblée générale annuelle  
de l'École La Martinière**

Parent substitut : Marilyn Brassard

**3.6. Parmi les parents membres du conseil d'établissement, élection du représentant et de son substitut au comité de parents**

Monsieur Maxime Dubuc se propose pour représenter le Conseil d'établissement au Comité de parents. Karine Barma se propose comme substitut au comité de parents.

**4. RAPPORT ANNUEL**

Madame Lévesque, vice-présidente du Conseil d'établissement, présente le rapport annuel du Conseil d'établissement 2018-2019.

**5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

La directrice répond aux questions de l'assemblée.

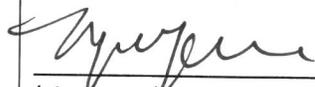
**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Julie Thivierge, membre, et résolu :

QUE la séance soit levée, à 19 h 22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

CE 19/20-006

  
\_\_\_\_\_  
(signature)

La présidente

  
\_\_\_\_\_  
(signature)

La directrice



**Procès-verbal  
de l'Assemblée générale annuelle  
de l'École La Martinière**
